



MARINA 2025

Cahier tarifaire



 EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2025

AVIS NQ-7

DROITS DE LA MARINA

DROITS GÉNÉRAUX

ART. DESCRIPTION

TAUX 2025

1. SECTION MEMBRE DE LA MARINA

1) DROITS ANNUELS

a. Cotisation annuelle (par membre)	753 \$
b. Droits de quaiage (minimum 30' - longueur hors out)	75 \$
c. Droit de maintien pour les membres à long terme	14,40% des droits quaiage minimum

2) ÉLECTRICITÉ - LES DROITS DE QUAIIAGE INCLUENT UNE PRISE DE 30 AMPÈRES (AMP)

a. Prise 30 amp supplémentaire pour la saison	236 \$
b. Prise 50 amp pour la saison	236 \$

2. SECTION VISITEUR

1) DROIT DE QUAIIAGE

a. Navire de 59 pieds et moins (minimum 25 pieds)	3,25 \$
b. Navire de 60 pieds à 79 pieds inclusivement	3,79 \$
c. Navire de 80 pieds et plus	4,86 \$

2) COURTE DURÉE

a. Bateau de 59' et moins pour deux heures	21,74\$ (9,81\$/heure additionnelle)*
b. Bateau de 60' et plus pour deux heures	58,70\$ (27,00\$/heure additionnelle)*

3) RÉDUCTIONS

a. Pour un séjour de 5 à 10 nuitées consécutives	10%
b. Pour un séjour de 11 à 15 nuitées consécutives	20%
c. Pour un séjour de 16 à 20 nuitées consécutives	30%
d. Pour un séjour de 21 nuitées et plus consécutives	40%

3. DROITS SUR LE STATIONNEMENT

MEMBRE

a. Par saison par vignette**	246 \$
------------------------------	--------

4. DROITS SUR LES OPÉRATIONS COMMERCIALES

SECTION - NAVIRES DE PLAISANCE

Droits de quaiage et cotisation saisonnière applicables majorés de 20%

*Après 4 heures, le tarif d'une nuitée entre en vigueur.

AVIS NQ-7

DROITS DE LA MARINA DROITS POUR LES SERVICES OFFERTS

ART. DESCRIPTION

TAUX 2025

	MEMBRE	VISITEUR
1. RAMPE DE LANCEMENT (AVEC SON PROPRE ÉQUIPEMENT)	Inclus	50,00 \$
2. CHARIOT-CAVALIER (TARIF MINIMUM 30')		
a. Première heure (ber fixe, blocs, pattes)	6,96 \$ / pied	9,83 \$ / pied
b. Première heure ber roulant	5,84 \$ / pied	9,83 \$ / pied
c. Pour toute période additionnelle		
- Pour 15 minutes et moins	40,56 \$	-
- Pour 30 minutes et moins	77,45 \$	-
- Pour 45 minutes et moins	116,79 \$	-
- Pour une heure et moins	154,89 \$	-
3. ENTREPOSAGE DES BERS NON-UTILISÉS	271,36 \$ pour six mois	
4. CARBURANTS (ESSENCE ET DIESEL)	"Suivant les prix du marché et/ou suivant les prix affichés dans les autres régions."	
5. LOCATION D'UN ESPACE SUR LES TERRAINS*	a	
a. Période hivernale (1 ^{er} novembre au 30 avril)**	23,91 \$ / pied (30 pieds minimum)	40,94 \$ / pied (30 pieds minimum)
b. Période estivale (1 ^{er} mai au 31 octobre)**	23,91 \$ / pied (30 pieds minimum)	40,94 \$ / pied (30 pieds minimum)
c. Entreposage à l'intérieur du terminal au quai 30	8,21 \$ / pied ² (300 pieds ² minimum)	Sur demande
6. REMORQUAGE D'UN BATEAU À L'INTÉRIEUR DU BASSIN	130,05 \$	171,01 \$
7. VIDANGE DU RÉSERVOIR SEPTIQUE	inclus	26,72 \$

* Les clients désirant et/ou ayant remis leur bateau à la Marina durant la période hivernale pourront bénéficier d'un tarif de 15 \$ par nuit, pour cinq nuits, précédant la sortie d'eau ou suivant la mise à l'eau, entre les 1^{er} mai et 15 juin et entre le 15 septembre et le 31 octobre.

** Après cette période, le bateau doit obligatoirement être mis à l'eau ou quitter les terrains de l'Administration.